

Plan Climat Air Energie Territorial

# RESUME

## non technique



## Emetteur

NEPSEN  
1, place de la Gare  
35 000 | Rennes

Nom du Contact : Lucile LESPY  
Fonction : Responsable de pôle Territoires et Collectivités  
Tél : 05 40 05 51 48  
Courriel : lucile.lespy@nepsen.fr

## Destinataire

CALI - Communauté d'agglomération du libournais  
42 Rue Jules Ferry,  
33500 Libourne

**Nom du contact :** Cécile PERDRIX  
Fonction : Chargée de mission  
Service transition écologique  
Tél : 05 57 25 01 51  
Courriel : cperdrix@lacali.fr

## Document

	Date	Rédacteur	Action
V1	20/10/2025	Lucile LESPY (NEPSEN) Lisa FRITZ (NEPSEN)	Rédaction
V2			
V3			
V4			
Vf			

# SOMMAIRE

<b><u>1. PREAMBULE .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>2. COMMENT A ETE ELABORE LE PLAN CLIMAT ? .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>3. SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>3.1. Paysages et patrimoine .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>3.2. Gestion des ressources et milieu naturel.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>3.3. Bien-être et la santé des habitants .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>4. QUELS EFFETS PROBLABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ? .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>4.1. Les Paysages et le patrimoine .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>4.2. La gestion des ressources.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b><u>4.3. Le bien-être et la santé des habitants .....</u></b>	<b><u>13</u></b>
<b><u>4.4. Synthèse .....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>5. COMMENT EVITER, REDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS ? .....</u></b>	<b><u>15</u></b>
<b><u>6. QUEL DISPOSITIF DE SUIVI ? .....</u></b>	<b><u>16</u></b>

## 1. PREAMBULE

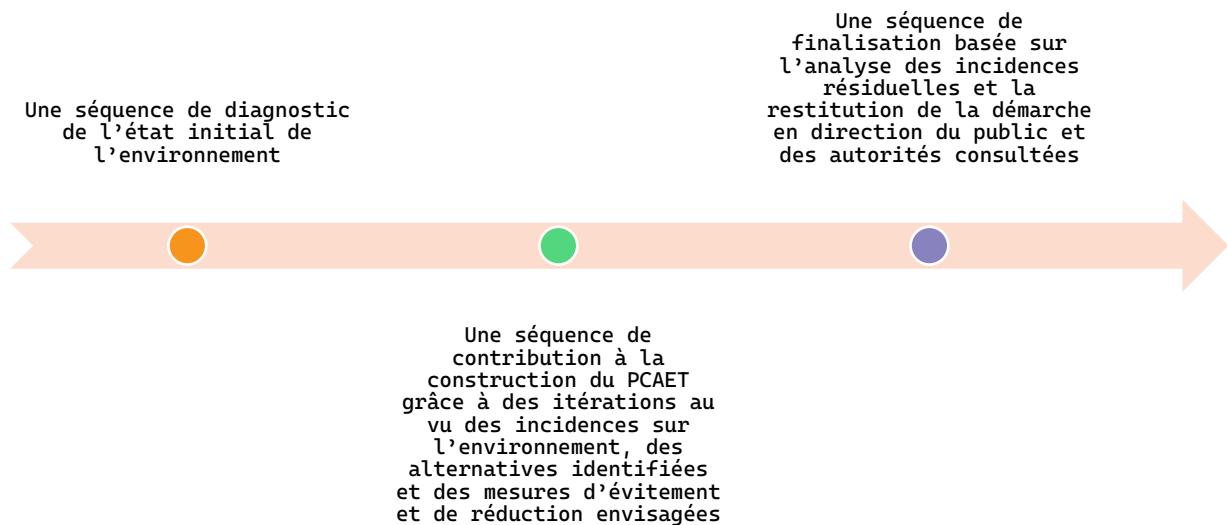
La Cali est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Evaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

**Trois grandes séquences** rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :



## 2. COMMENT A ETE ELABORE LE PLAN CLIMAT ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Cali. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

La Cali a coconstruit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **6 axes stratégiques**. Ces axes sont déclinés en **objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous, qui se déclinent en 34 actions :

#### **AXE 1 : Adapter le territoire à une raréfaction de la ressource en eau potable**

##### **1. Réduire les consommations individuelles pour préserver la ressource en eau**

- A. Réduire les consommations des habitants, collectivités, industriels, tertiaire
- B. Assurer la gestion des réseaux d'eau potable

##### **2. Assurer un maintien de la qualité de l'eau potable sur le territoire**

- C. Structurer une gouvernance de l'eau sur le territoire
- D. Réduire les pollutions à la source avec entre autres un travail avec les agriculteurs et sur le ruissellement
- E. Améliorer les solutions de traitement et de potabilisation sur le territoire

#### **AXE 2 : Devenir un territoire « autonome » en énergie**

- 1. Développer les énergies renouvelables, décarbonées et de récupération sur le territoire
  - A. Développer la méthanisation
  - B. Développer le solaire photovoltaïque
  - C. Développer l'usage de la chaleur renouvelable

##### **2. Favoriser le développement des EnR&R via les outils locaux de portage et de financement**

- D. Planifier et territorialiser la stratégie EnR avec les acteurs locaux
- E. Étudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales

#### **AXE 3 : Améliorer les conditions de déplacements en privilégiant de nouvelles pratiques sobres et décarbonées**

##### **1. Développer les transports en commun et les mobilités partagées**

- A. Développer les transports en commun et la multimodalité
- B. Animer de manière transversale la politique de mobilité
- C. Développer les mobilités partagées

##### **2. Faciliter le développement de nouvelles pratiques de mobilités**

- D. Faciliter le développement des carburants alternatifs
- E. Permettre un accès facilité aux services de proximité dans la mesure du possible
- F. Encourager les déplacements doux

#### **AXE 4 : Adapter les activités du territoire et y préserver la biodiversité**

## 1. Adapter le territoire aux risques climatiques

- A. Adapter le territoire aux risques inondations et retrait-gonflement des argiles (RGA)
- B. Préserver et restaurer les zones humides
- C. Lutter contre les risques sanitaires

## 2. Adapter les pratiques agricoles tout en favorisant la séquestration de carbone

- D. Développer la plantation de haies
- E. Mettre en place des pratiques agricoles durables dont l'agroforesterie

## 3. Végétaliser le territoire

- F. Mener des actions ambitieuses et transversales permettant la séquestration de carbone
- G. Se servir du végétal pour rafraîchir la ville
- H. Préserver la biodiversité sur le territoire

## AXE 5 : Innover pour un territoire sobre et compétitif

### 1. Soutenir la rénovation thermique des logements du territoire

- A. Faire naître une filière du réemploi et du biosourcé
- B. Accompagner les artisans sur le sujet de la construction et de la rénovation bas carbone
- C. Accompagner la rénovation des logements sur le territoire

### 2. Accompagner et challenger les entreprises vers des systèmes plus innovants

- D. Créer de la coopération entre les entreprises du territoire autour du PCAET
- E. Réduire la production de déchets et augmenter leur taux de valorisation

## AXE 6 : Montrer l'exemple et soutenir collectivement un plan climat ambitieux

### 1. Porter ensemble un PCAET ambitieux

- A. Assurer la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du territoire
- B. Assurer le suivi et le pilotage de la démarche

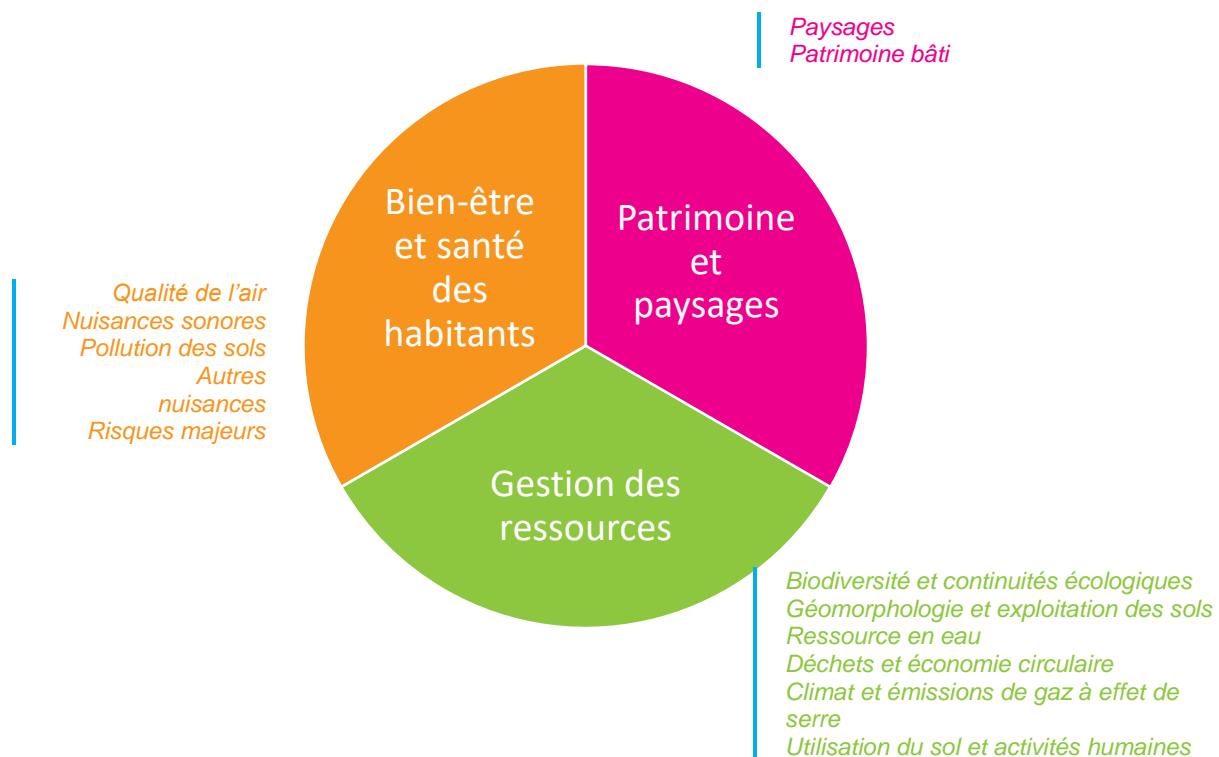
### 2. Être ambitieux sur l'application interne des objectifs du pcaet

- C. Optimiser les pratiques de mobilité internes
- D. Construire et Rénover durablement le patrimoine communal et communautaire
- E. Intégrer les objectifs du PCAET dans le fonctionnement interne

## 3. SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

L'**état initial de l'environnement** (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car les **incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**.

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



### 3.1. PAYSAGES ET PATRIMOINE

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Constats et enjeux
La CALI couvre un territoire de 578 km <sup>2</sup> situé en Gironde, entre l'agglomération bordelaise et l'agglomération bergeracoise, sur la route du Périgord. Soumis à un climat océanique dégradé, le territoire bénéficie d'une pluviométrie régulière, et d'écart thermiques plus importants qu'en climat océanique.
La population de plus de 90 000 habitants est principalement concentrée en zone urbaine, et dans les vallées de la Dordogne et de l'Isle, et présente des évolutions sociodémographiques différentes, à prendre en compte dans les offres de services et de logements. Le tissu économique local est diversifié avec, comme fer de lance, des appellations viticoles de renommée internationale qui contribuent à l'attrait touristique du territoire.
Les paysages du Libournais sont variés entre ville et nature, et se structurent autour des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne, et de leurs coteaux, mais également autour de la vigne et d'un riche patrimoine bâti et fluvial. L'urbanisation du territoire est un phénomène de fond qui met à mal l'équilibre de ces paysages.
Aujourd'hui, le patrimoine et les paysages sont devenus non seulement un enjeu environnemental mais aussi un enjeu économique, et s'inscrivent au cœur du débat sur l'aménagement du territoire. Ils sont considérés comme un facteur de développement local durable. Ils constituent un élément important de contenu, tant pour l'industrie du tourisme que pour celles de la culture et des nouveaux médias.

### 3.2. GESTION DES RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Constats et enjeux
--------------------

Le territoire de la CALI est structuré autour des grandes vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne qui sont le siège d'une grande richesse de milieux naturels.

Cette richesse se matérialise notamment par des zonages réglementaires et/ou visant à protéger et gérer ces milieux fragilisés par les activités humaines (Sites Natura 2000, ENS départemental, ZNIEFF, Zones humides etc...).

Les sites Natura 2000, tous liés aux milieux aquatiques et situés tout autour des axes hydrographiques, constituent des zones à enjeux forts qu'il conviendra de respecter et dans la mesure du possible d'éviter prioritairement dans le cadre du PCAET.

Le territoire comprend également de nombreuses zones humides, localisées en vallée et en têtes de bassin autour des cours d'eau. Ce sont là aussi des zones à enjeux forts de préservation et de non-aggravation.

De plus, le territoire présente 25 masses d'eau superficielles, ainsi que 8 masses d'eau souterraine, à objectif d'atteinte de bon état au sens de la Directive européenne cadre sur l'Eau. Ces masses d'eau sont soumises à une pression polluante importante (pesticides, nitrates, rejets d'assainissement) qui déclasse l'état écologique et/ou chimique de la ressource en eau. Les masses d'eau souterraine souffrent également d'une très forte pression de prélèvement pour l'alimentation en eau potable. Ces problématiques, si elles persistent, peuvent entraver le développement du territoire, tant du point de vue démographique qu'économique.

Les principales consommations énergétiques sont aujourd'hui dues au transport routier et au secteur résidentiel et, dans une moindre mesure, à l'industrie. La consommation par habitant est légèrement au-dessus de la moyenne départementale.

Le territoire est dépendant pour sa consommation d'électricité puisque seuls 5 % de cette consommation sont produits localement, en grande partie par le bois-énergie et les pompes à chaleur.

En parallèle, les émissions de GES les plus importantes se situent d'abord dans le secteur du transport routier, suivi de loin et à part égale par les déchets, l'industrie et l'habitat.

### 3.3. BIEN-ETRE ET LA SANTE DES HABITANTS

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

#### Constats et enjeux

L'eau potable sur le territoire de la CALI est de bonne qualité biologique et bactériologique. C'est plutôt en termes de quantité que l'approvisionnement en eau potable est surveillé : la plupart des captages exploitent la nappe de l'Eocène en déficit quantitatif. Le SAGE Nappes profondes, piloté par le SMEGREG, préconise de mettre en place des actions d'économies d'eau pour tout accueil de nouvelle population.

Les nuisances sonores sont concentrées au niveau des axes routiers principaux (départementales, RN89), les voies ferrées n'entraînant pas de Points Noirs de Bruit particuliers.

Quant au bruit aérien, seule une zone très restreinte autour de l'aérodrome de Libourne - Artigues-de-Lussac est identifiée comme zone de bruit modéré. Cependant, le PBE de cet aérodrome n'a pas fait l'objet de révision depuis 1986.

Le département de la Gironde s'engage à définir des liens entre ENS et zones calmes

Les aléas climatiques d'inondations sont récurrents pour le territoire et sont provoqués par trois raisons principales :

- Les débordements de cours d'eau lors de crues ou de précipitations exceptionnelles
- La saturation de nappes phréatiques sensibles en période de fortes précipitations
- Le ruissellement à cause de l'imperméabilité des sols et de l'exploitation agricole

Tous les secteurs sont affectés par ce risque sur le territoire. Cette problématique est bien prise en compte par les acteurs du territoire : le territoire de Libourne est identifié comme Territoire à Risque Important d'Inondation et le bassin de la Dordogne fait l'objet d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Le territoire est également soumis aux risques de mouvements de terrain par effondrement de carrière souterraine et par retrait-gonflement des argiles).

Enfin, le risque de tempête concerne tout le département de la Gironde par sa façade maritime. Ce risque entraîne des mesures de construction particulières.

Le territoire de la CALI est exposé au risque Transport de Matières Dangereuses par voie routière autour des axes structurants de l'agglomération.

Le territoire est également soumis au risque de rupture de barrage de Bort-les-Orgues en Corrèze dont les effets de l'onde de propagation pourraient se faire sentir jusqu'en Gironde.

## 4. QUELS EFFETS PROBLABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ?

dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification (PLUi, PLH...) dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

### 4.1. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	<b>Biodiversité et continuités écologiques</b>  Le PLUi et la loi Zéro Artificialisation Nette permettra de protéger les zones vulnérables.	<b>Paysages</b>  Les principaux potentiels de gisement ENR n'impacteront que de manière minime les paysages.  <b>Patrimoine bâti</b>  Le Plan Climat peut promouvoir les modes actifs et les transports en commun, contribuant de fait à la réduction de la part modale des déplacements automobiles et donc à la préservation des bâtiments vis-à-vis de la pollution de l'air.
	<b>Paysages</b>  La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourrait s'accentuer et venir modifier les paysages.	<b>Biodiversité et continuités écologiques</b>  Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.  La trame verte peut être renforcée, en menant des actions pour développer les haies, élément essentiel pour la circulation de espèces, ou pour gérer durablement les forêts et les développer plus au sud.
Négatives	<b>Patrimoine bâti</b>  Sans PCAET, la pollution de l'air continuerait à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénové moins rapidement.	<b>Patrimoine bâti</b>  Les rénovations en cours pourraient entraîner des répercussions ponctuelles sur les écosystèmes, la consommation d'énergie et de matériaux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, nécessitant des compromis entre amélioration thermique et préservation architecturale.
	<b>Biodiversité et continuités écologiques</b>  Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.  Les zonages d'inventaire et de protection ont vocation à maintenir le caractère naturel de ces espaces, il y en a peu sur le territoire.  Augmentation des pressions liées à l'artificialisation des sols.	<b>Biodiversité et continuités écologiques</b>  Possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel fonction des choix réalisés en matière de développement des EnR et de structures de transport.

## 4.2. LA GESTION DES RESSOURCES

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	<p><b>Géomorphologie et l'exploitation des sols</b></p> <p>Le développement des carrières en activité est encadré et les anciennes carrières sont surveillées</p> <p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Les Schémas directeurs des eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées sont des documents cadre qui peuvent aider à l'anticipation des effets du changement climatique.</p> <p>Augmentation des capacités de STEP prévues</p> <p>La compétence GEMAPI à l'échelle de l'EPCI va permettre de mieux gérer la prévention des inondations et les milieux aquatiques, notamment via les documents d'urbanisme.</p> <p>Les syndicats impliqués dans l'approvisionnement en eau potable vident de mettre en œuvre des efforts visant à réduire les prélèvements dans l'Eocène Centre, et améliorer le rendement des réseaux.</p> <p>L'élaboration du PLUi peut permettre une révision des zonages d'assainissement.</p> <p><b>Déchets et économie circulaire</b></p> <p>Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets.</p> <p><b>Utilisation des sols et activités humaines</b></p> <p>La loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols, et le SCOT affiche une volonté de réduire par phase la consommation foncière.</p>	<p><b>Géomorphologie et l'exploitation des sols</b></p> <p>Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales.</p> <p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Dans son volet adaptation, il pourra comporter des actions pour la préservation de la ressource en eau en quantité et plus particulièrement en qualité. Une meilleure gestion des eaux pluviales et usées peut également être encouragée par le programme d'actions</p> <p>Les besoins étant croissants, le PCAET pourra promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable.</p> <p>Le développement de haies et d'espaces boisés dans les aires d'alimentation protégées peut permettre de préserver la qualité de la ressource en eau grâce à l'effet filtrant.</p> <p><b>Déchets et économie circulaire</b></p> <p>Le PCAET peut inciter à une réduction du volume de déchets produits et à la poursuite du tri et de la valorisation des déchets.</p> <p><b>Climat et émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets et à l'augmentation de la séquestration carbone sur le territoire.</p> <p><b>Utilisation des sols et activités humaines</b></p> <p>Le PCAET peut accompagner le monde agricole dans ses transitions pour améliorer sa résilience, et contribuer à ralentir la déprise agricole</p>
	<p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Le changement climatique, l'augmentation des températures, la croissance démographique couplés à l'extension urbaine, et certaines pratiques agricoles induisent une hausse de la demande de la ressource en eau tandis que les réserves risquent de s'amenuiser.</p> <p>En l'absence de PCAET, les projets de valorisation des rejets (boues, eaux grises, ...) et de gestion alternative des eaux pluviales peuvent mettre plus de temps à voir le jour.</p>	<p><b>Géomorphologie et l'exploitation des sols</b></p> <p>La construction de certains ouvrages (énergies renouvelables, nouvelles lignes de chemin de fer, élargissement de routes pour créer des pistes cyclables) peut entraîner une utilisation différente des sols.</p>
	<p><b>Climat et émissions de gaz à effet de serre</b></p>	
	<p><b>Négatives</b></p>	

En l'absence de PCAET, et de préservation des espaces naturels le stock de carbone peut continuer à se dégrader, notamment du fait d'un changement d'usage des sols, libérateur de CO2.

### 4.3. LE BIEN-ETRE ET LA SANTE DES HABITANTS

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	<p><b>Pollution des sols</b></p> <p>La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi.</p> <p><b>Autres nuisances</b></p> <p>L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses interdit, entre autres, l'éclairage vers le ciel, ce qui permet de réduire les nuisances lumineuses.</p>	<p><b>Nuisances sonores</b></p> <p>Le PCAET peut proposer ou intégrer et coordonner des actions en faveur des mobilités actives et donc participant à la réduction des nuisances sonores.</p> <p><b>Qualité de l'air</b></p> <p>En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques.</p> <p><b>Autres nuisances</b></p> <p>L'EPCI peut travailler en lien avec les communes ayant la compétence éclairage public afin de limiter les nuisances lumineuses tout en réduisant les consommations énergétiques.</p> <p><b>Risques majeurs</b></p> <p>La résilience du territoire sera renforcée grâce à l'anticipation des situations de crises et une meilleure gestion des risques.</p>
	<p><b>Qualité de l'air</b></p> <p>En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées.</p> <p><b>Nuisances sonores</b></p> <p>L'usage de la voiture resterait aussi prégnant.</p> <p><b>Risques majeurs</b></p> <p>Certaines communes ne sont pas couvertes par des plans de prévention des risques.</p> <p>L'absence d'information auprès de la population augmenterait l'importance du risque.</p>	<p><b>Nuisances sonores</b></p> <p>Certains travaux peuvent temporairement générer des nuisances sonores.</p> <p><b>Pollution des sols</b></p> <p>Si la méthanisation se déploie sur le territoire, les épandages des digestats devront être encadrés pour ne pas générer de nouvelles nuisances.</p> <p><b>Autres nuisances</b></p> <p>La création d'unités de méthanisation pourrait générer des nuisances olfactives, notamment pour le transport et le stockage des matières organiques. Des actions de prévention peuvent être mises en place.</p> <p><b>Qualité de l'air</b></p> <p>Le développement du bois énergie devra se faire avec des techniques adaptées pour limiter les émissions de particules fines (filtres, foyers fermés etc...)</p>

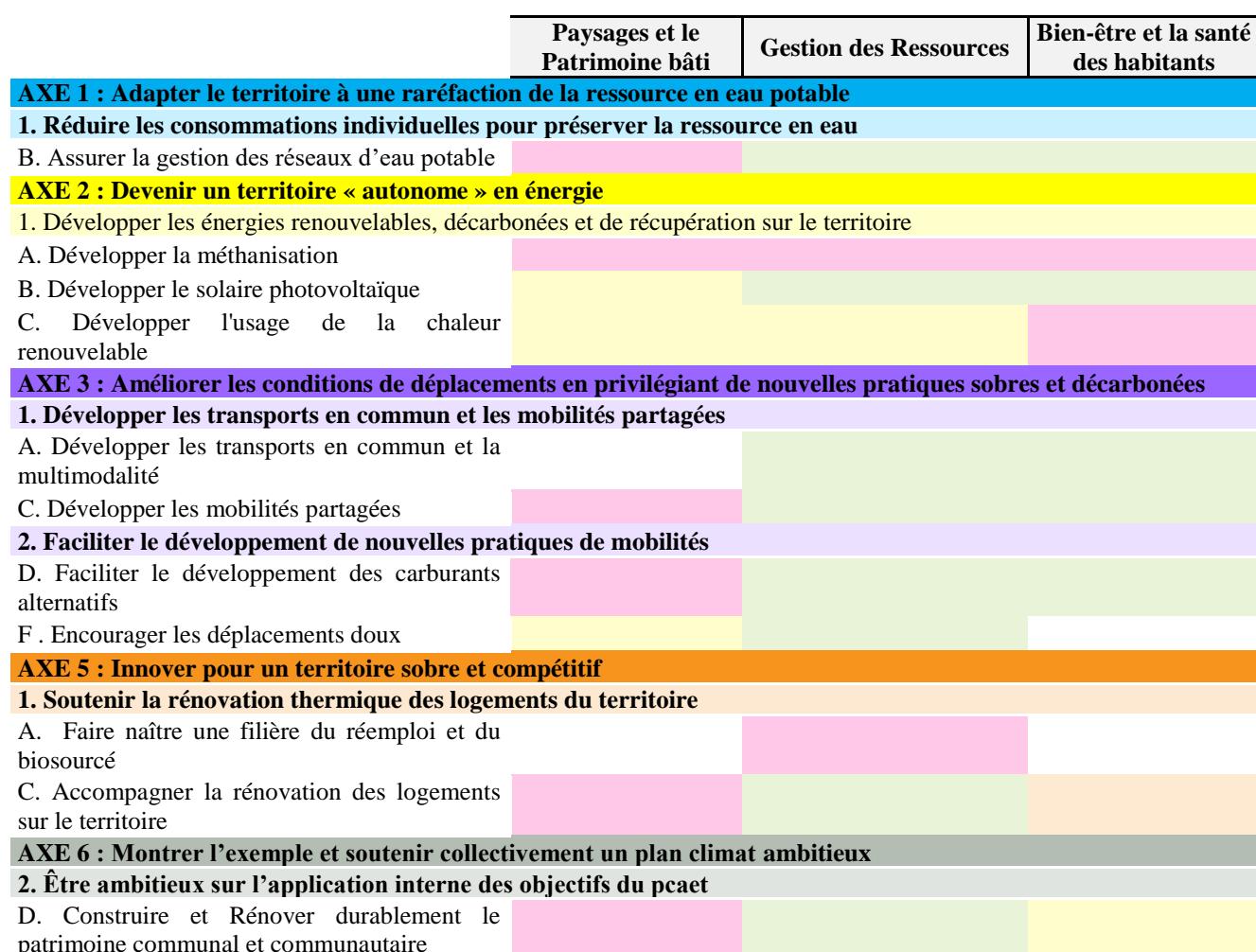
## 4.4. SYNTHESE

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les incidences des actions du Plan Climat à prévoir sur l'environnement. Chaque case du tableau fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, des mesures ont été proposées pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **positives**, c'est-à-dire participant à une meilleure prise en compte/préservation/valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences **modérées**, c'est-à-dire en partie positive et négatives, c'est-à-dire ayant des incidences positives ou contrebalancées par quelques incidences négatives ;
- Des incidences **négatives**, c'est-à-dire impactant la qualité environnementale ou portant atteinte à l'environnement.

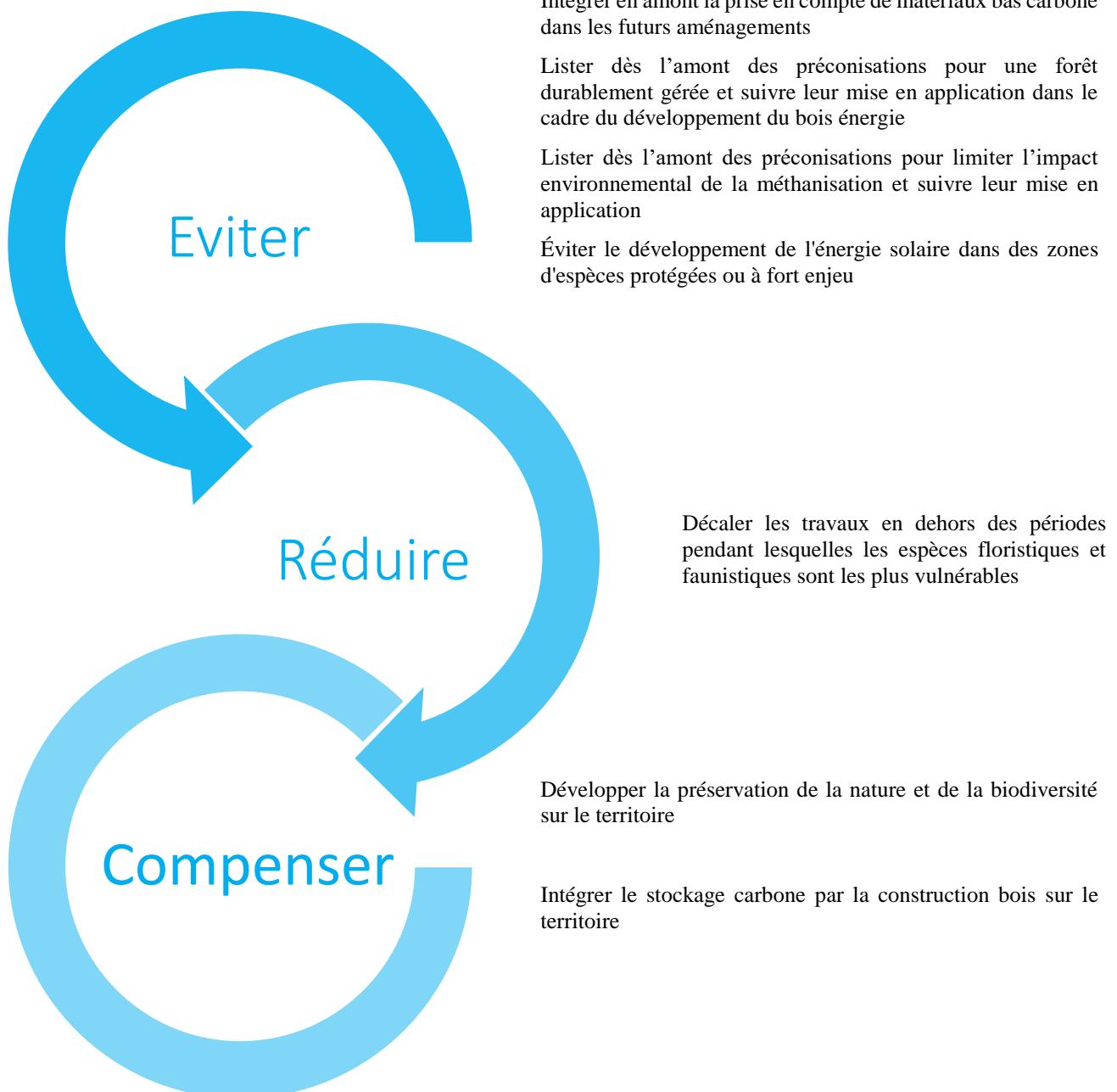
Après l'intégration des points d'attention et l'intégration de mesures évitement et de réduction des impacts potentiellement négatifs dans les fiches actions, il n'y a plus d'incidences totalement négatives dans le plan climat.



## 5. COMMENT EVITER, REDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS ?

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés du Plan Climat.



## 6. QUEL DISPOSITIF DE SUIVI ?

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans**.

Indicateurs environnementaux retenus	
<b>AXE 1 : Adapter le territoire à une raréfaction de la ressource en eau potable</b>	
<b>1. Réduire les consommations individuelles pour préserver la ressource en eau</b>	
B. Assurer la gestion des réseaux d'eau potable	Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)
<b>AXE 2 : Devenir un territoire « autonome » en énergie</b>	
<b>1. Développer les énergies renouvelables, décarbonées et de récupération sur le territoire</b>	
A. Développer la méthanisation	Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non) Le projet photovoltaïque est-il situé à plus de 1000m de la zone Natura 2000 ? (Oui/Non)
B. Développer le solaire photovoltaïque	En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non) Evolution des surfaces de boisements (m <sup>2</sup> ) (source : IGN/ Corine Land Cover)
C. Développer l'usage de la chaleur renouvelable	Consommation de bois local pour l'énergie (%) (source : AREC)
	Proportion des surfaces de forêt gérées durablement (%)
<b>AXE 3 : Améliorer les conditions de déplacements en privilégiant de nouvelles pratiques sobres et décarbonées</b>	
<b>1. Développer les transports en commun et les mobilités partagées</b>	
C. Développer les mobilités partagées	Émissions de GES liées aux transports (ktCO <sub>2</sub> e) Évolution des émissions de particules fines du secteur des transports (t)
<b>2. Faciliter le développement de nouvelles pratiques de mobilités</b>	
D. Faciliter le développement des carburants alternatifs	Émissions de GES liées aux transports (ktCO <sub>2</sub> e) Évolution des émissions de particules fines du secteur des transports (t) Linéaire d'aménagements en faveur de l'environnement (matériaux bas carbone, installation de haies, intégration paysagère) créé (km)
F. Encourager les déplacements doux	Emissions de GES économisées (ktCO <sub>2</sub> e) Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)
<b>AXE 5 : Innover pour un territoire sobre et compétitif</b>	
<b>1. Soutenir la rénovation thermique des logements du territoire</b>	
A. Faire naître une filière du réemploi et du biosourcé	Étude réalisée sur la filière bois coréen Paulownia (oui/non) Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)
C. Accompagner la rénovation des logements sur le territoire	Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%)

Proportion de consommation de bois local pour la construction neuve (%)

**AXE 6 : Montrer l'exemple et soutenir collectivement un plan climat ambitieux**

**2. Être ambitieux sur l'application interne des objectifs du pcaet**

Evolution des émissions de GES du patrimoine de l'EPCI (tCO2e)

D. Construire et Rénover durablement le patrimoine communal et communautaire

Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)

Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%)



**NEPSEN Transition, Agence Sud-Ouest**  
**71 rue Carle Vernet**  
33 800 Bordeaux  
05 56 78 56 50  
*transition@nepsen.fr*  
*www.nepsen.fr*

---